

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... 1. 12. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

Telephone : 172

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 27 OCTOBRE 1894

DEUX GUERISONS A LOURDES

(Des Annales de Notre-Dame de Lourdes, livraison du 30 septembre)

Parmi les faits les plus remarquables du Pèlerinage national, nous citerons deux paralytiques : Pascal Poirier et Jean Landry.

PASCAL POIRIER a été guéri l'année dernière. Il revenait cette année pour payer sa dette de reconnaissance; il avait voulu être infirmier et soigner ses anciens compagnons d'infortune.

Agé de 43 ans, il était malade depuis quatre ans, lorsqu'il vint à Lourdes. C'est à la suite d'une fièvre typhoïde des plus graves qu'il était resté complètement paralysé des deux jambes.

Traité successivement par les médecins les plus célèbres de notre époque, il était entré dans les divers hôpitaux de Paris, où il avait fait un séjour plus ou moins prolongé. Tous les soins avaient été inutiles. Ses jambes restaient repliées sous lui. Sa maladie avait paru tellement singulière qu'elle avait été prise comme type, et résumée dans un des ouvrages de médecine les plus récents.

Poirier sortait de l'hôpital Lariboisière lorsqu'il vint à Lourdes. On l'avait déposé sur un brancard, comme une masse inerte, et il ne pouvait faire quelque mouvement qu'en se roulant tout entier comme une boule. C'est dans cet état que nous le vîmes arriver à Lourdes, le 22 août 1893. Le lendemain, il demandait à être déposé par terre, sur le passage de la procession du Saint Sacrement.

Il était là, accroupi sur le sol, ayant à peine l'apparence humaine. Lorsque, subitement, une commotion violente l'ébranla dans tout son être. Ses membres s'allongent, il se relève et, seul, sans appui, il accompagne le Saint Sacrement, descend ensuite de la Basilique à la Grotte et rentre à pied à l'hôpital des Sept-Douleurs.

Lorsqu'il se présenta, le 24 août, au bureau des constatations sa démarche paraissait encore, incertaine, et il était légèrement incliné sur un côté; mais Poirier était bien ferme sur ses jambes et pouvait se tenir alternativement sur un seul pied. Ses jambes étaient amaigris; elles reprenaient à vue d'œil, et, dans la journée même, avaient retrouvé la plus grande partie de leur volume.

En relisant, dans les nombreux certificats qu'il nous apportait, le récit de ses souffrances passées, on se demandait comment un changement, si subit et si complet, avait pu se produire; et l'étonnement que nous éprouvions devait être partagé

par tous les médecins qui avaient soigné Poirier durant sa longue maladie.

Depuis ce jour mémorable du 23 août 1893, Poirier n'avait qu'un désir, qu'un but : revenir à Lourdes en action de grâces, revoir ces lieux, à jamais bénis, où il avait retrouvé la santé. Son travail rude et pénible suffisait à peine à ses besoins de chaque jour. Comment pourrait-il trouver les ressources nécessaires pour subvenir aux frais de son voyage? — Il a pris sur ses nuits : il s'est fait garde malade. — " J'ai passé, nous disait-il, vingt nuits consécutives auprès d'un boulanger. J'ai pu économiser, de la sorte, quarante francs et arriver jusqu'ici "

A Lourdes, il ne s'inquiétait ni du logement ni de la nourriture. Des personnes charitables lui sont venues en aide; et, lorsque son histoire a été connue, les brancardiers l'ont gardé avec eux. Je reviendrai, l'année prochaine, nous disait-il, en nous quittant, et il aurait ajouté volontiers comme un autre malade : " Si je ne puis revenir en chemin de fer, je reviendrai à pied. "

JEAN LANDRY arrivait, cette année, dans des conditions à peu près semblables à celles de Poirier.

Employé de la Compagnie d'Orléans il était occupé à décharger des rails, au mois de septembre 1839, lorsqu'un poids énorme de fer se renversa sur lui et le coucha violemment à terre.

Depuis cette époque, ce malheureux ne pouvait marcher, et il est resté constamment couché, soigné par les médecins de la Compagnie. Tous les remèdes sont restés sans résultat.

La maladie ne faisait que s'aggraver de jour en jour; la paralysie devenait plus complète et le pauvre infirme était abandonné des médecins; tout espoir paraissait perdu.

Landry avait vu ses ressources, ses faibles économies, s'épuiser complètement dans cette longue maladie.

— " Il ne me restait, disait-il, qu'une pauvre maison que j'avais donnée en gage et je devais 400 à mon boulanger lorsque je suis parti pour Lourdes. J'entrevois le moment prochain où tous, ma femme et mes enfants, nous manquerions de pain. "

Abandonné des hommes, Landry s'est tourné vers Dieu et la pensée de Lourdes est venue le consoler dans cette détresse suprême.

Il a pu faire le voyage sans trop de fatigue

En arrivant, il s'est fait transporter à la piscine; il a senti une légère amélioration dans ce premier bain; mais, c'est dans le second, pris le lendemain, 22 août, à 11 heures du matin, que la force et la vie sont revenues, instantanément, dans ses membres depuis longtemps paralysés.

Il s'est relevé, a marché seul, et s'est dirigé vers la Grotte, la joie et la reconnaissance débordant dans son âme.

Il était accompagné par l'amiral Mathieu, lorsqu'il est venu au Bureau des Constatations.

L'amiral nous disait : " Lorsque ce malade est arrivé, hier, à l'Hôpital de Salut, en le voyant absolument perclus, je l'ai fait placer au premier rang, près de la porte, afin qu'on pût le déplacer facilement. — Et voilà que, sous mes yeux, il a retrouvé toute la liberté de ses mouvements ! "

Landry marchait, en effet, d'un pas assuré, pouvait se tenir sur un seul pied et nous l'avons vu pendant toute la durée du pèlerinage aller de la Grotte à l'église du Rosaire ne se lassant pas de rendre grâces du bienfait qu'il avait reçu.

Au retour, la guérison de Landry a donné lieu à une scène bien émouvante. A l'arrivée du train dans la gare d'Angoulême, les employés de la Compagnie, en voyant redescendre leur ancien camarade, absolument guéri, l'ont accueilli par des bravos et des cris de " Vive la Sainte Vierge ! "

Ces deux guérisons, — que nous pourrions appeler des guérisons *sœurs*, — survenues à un an d'intervalle, sur deux hommes, frappés, à la fleur de l'âge, d'une infirmité incurable, abandonnés des médecins, privés de toute ressource, nous montrent bien quelle est l'étendue des miséricordes divines.

C'est dans ces cœurs, dénués de toute espérance humaine, que Dieu laisse tomber, de préférence, ses grâces de choix. Toutes les guérisons qui portent un cachet surnaturel nous révèlent de semblables enseignements. Inclignons-nous devant ces grands exemples; ils doivent servir à raviver notre foi, ils ne mettent plus de limite à notre confiance.

Le culte du T. S. Sacrement

Voici quelques-unes des résolutions qui ont été adoptées au Congrès eucharistique de Turin :

Pétition au Saint-Siège pour obtenir qu'on puisse honorer la Vierge Marie sous l'invocation de Notre-Dame du Saint-Sacrement.

Invitation aux médecins chrétiens pour qu'ils avertissent les malades et leurs familles en cas de péril, afin qu'on puisse procurer les secours religieux aux mourants.

Qu'on tâche, en tout pays, de pourvoir à l'assistance religieuse des nationaux établis à l'étranger par suite des nécessités du travail.

Qu'on fasse, dans toutes les paroisses, une cérémonie eucharistique au

départ des recrues pour le service militaire.

Que l'on imprime des opuscules pour révéler les crimes de la franc-maçonnerie contre l'Eucharistie.

Invitation à l'autorité militaire en vue de faire observer avec vigilance l'exécution des règlements concernant les honneurs à rendre au Saint-Sacrement, et de faire réprimer les blasphèmes dans les casernes.

Que l'on institue des cercles paroissiaux de jeunes gens, pour le service des cérémonies religieuses et la préparation de bons sujets au sacerdoce.

Que l'on établisse la pratique de la communion à la mort des parents et des amis; qu'on fasse célébrer des messes pour le repos de leurs âmes; qu'on fasse des communions générales dans les cas de malheurs publics.

Que l'on établisse dans les familles la pratique de la communion générale le jour de la première communion d'un enfant, et que l'on prenne l'habitude d'en célébrer chaque année l'anniversaire.

Que les femmes, dans les églises, soient toujours modestement vêtues et soient toujours voilées lorsqu'elles approchent de la Sainte Eucharistie.

LE TIERS-ORDRE

Le Tiers-Ordre de Saint-François vient de tenir les 11, 12, et 13 septembre, à Paray-le-Monial, près du sanctuaire du Sacré-Cœur, une importante assemblée

Réunis de tous les points de la France, les représentants des Fraternités franciscaines, au nombre de soixante à quatre-vingts, ont traité les questions relatives à l'organisation du Tiers-Ordre et à sa mission sociale.

Les vœux formulés tracent dans leurs lignes générales la direction qui doit désormais être suivie et l'action qui devra s'exercer. Voici les principaux :

Que les directeurs des Fraternités étudient dans le détail pour chaque profession la pratique de la justice et de l'équité, et s'appliquent à enseigner dans les réunions du Tiers-Ordre, les règles de probité spéciales à chaque état.

Que les Tertiaires prennent l'initiative, et se fassent les auxiliaires actifs de réunions d'études, organisées pour rechercher les institutions qui peuvent assurer l'observation des règles de la justice dans le commerce et dans l'industrie.

Le Congrès engage les Tertiaires à s'inspirer de l'esprit de saint François qui s'est mis au service des plus petits, s'occupant de tous leurs besoins et travaillant à les affranchir de toutes les oppressions. Dans ce

but, les Tertiaires doivent fonder ou aider, dans la mesure du possible, les institutions propres à organiser équitablement et chrétiennement le travail, à prévenir ou secourir les misères diverses qui résultent de la maladie, du chômage, de la vieillesse ou de la mort.

Le Congrès émet le vœu qu'en l'année 1895, en la fête de saint Bonaventure, 18 juillet, jour anniversaire de la consécration solennelle des trois Ordres au Sacré-Cœur, faite à Paray-le-Monial en 1875 par le ministre général, ait lieu un pèlerinage franciscain, précédé ou suivi d'un Congrès du Tiers-Ordre.

LA QUESTION DES ECOLES

Nous apprenons, dit la *Minerve*, que la requête suivante a été mise en circulation et que les catholiques seront priés de la signer. Elle serait destinée à appuyer celle que NN-SS. les évêques ont déjà envoyée dans le même but :

" A Son Excellence le gouverneur-général en conseil. Ottawa.

" La pétition des sou-signés, citoyens britanniques, et loyaux sujets de Sa Majesté, expose respectueusement :

" 1^o Que lors de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, il fut expressément convenu que la nouvelle province serait dotée d'un système d'écoles séparées basé sur celui existant alors et existant encore aujourd'hui dans la province de Québec ;

" 2^o Que, conformément à cette entente et aux dispositions législatives qui la suivirent, des écoles séparées furent établies en 1871 et subsistèrent jusqu'en 1890 ;

" 3^o Que la majorité de la législature de la province du Manitoba, au mépris des libertés et des droits de la minorité, les abolit alors pour y substituer un système d'écoles publiques, contrairement à l'entente distincte qui avait eu lieu et qui avait été officiellement maintenue pendant vingt ans ;

" 4^o Que la prérogative du désaveu, qui eût pu être exercée à l'égard de la législation scolaire du Manitoba (1890) n'a pas été mise en vigueur, bien qu'à diverses reprises et sur des questions de moindre importance le Gouverneur-Général en Conseil s'en soit prévalu ;

" 5^o Que les recours aux tribunaux qui se sont succédé, à l'instigation de Votre Excellence en Conseil, n'ont pas eu pour résultat de redresser les griefs dont se plaint avec raison la population catholique romaine du Manitoba ;

" 6^o Que des recours à Votre Excellence n'enlèvent pas des droits qu'Elle possède, d'entendre l'appel d'une minorité et de prendre des mesures propres à apporter soulagement aux maux dont elle souffre ;

" 7^o Qu'en 1894, la législature du Manitoba a adopté une législation essentiellement attentatoire aux droits des catholiques ;

" 8^o Que cette législation a été transmise à Votre Excellence au commencement du mois de mars dernier ;

" 9^o Que la législature des Territoires du Nord-Ouest a péremptoirement refusé de modifier l'Ordonnance No 22, qui porte atteinte aux droits des catholiques romains établis dans ces régions ;

C'est pourquoi vos pétitionnaires supplient Votre Excellence en Conseil de vouloir bien :

" 1^o Désavouer l'Acte du Manitoba 47 Victoria chap. 28 (1894) et intitulé : " An Act to Amend the Public Schools' Act " ;

" 2^o Donner telles instructions et prendre telles mesures que Son Excellence le Gouverneur-général en conseil croira les plus propres à apporter soulagement aux maux dont souffrent les catholiques romains de la province du Manitoba, par suite des lois scolaires passées dans leur province en 1890 ;

" 3^o Commencer de nouveau avec le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, afin que les ordonnances soient modifiées de façon à corriger les griefs dont se plaignent les catholiques du Nord-Ouest, et qui sont le résultat de l'Ordonnance No 22, sanctionnée à Regina le 31 décembre 1892.

" Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier que les Catholiques romains du Manitoba et des Territoires soient mis dans

la même position que celle dont jouissent librement les Protestants de la province de Québec. "

L'organe conservateur, qui a eu la primeur de ce document, ne nous apprend pas d'où vient l'initiative de ce pétitionnement. Quoi qu'il en soit, la pétition dit bien ce qu'il faut dire. Il s'agit de la signer en masse. La *Minerve* pourrait peut-être nous dire s'il y a quelque organisation pour faire circuler cette pétition et recueillir les signatures ? Si l'on se borne à la publier dans les journaux, elle ne produira aucun effet. Ou plutôt, elle produira un effet désastreux ; car si elle n'est pas couverte par de nombreuses signatures, on dira que les masses des catholiques ne se donnent pas la peine d'appuyer la demande des évêques ; et le gouvernement se prévendra de cette apathie apparente pour continuer à ne rien faire.

Nous ne voulons pas porter un jugement téméraire ; mais la publication par la *Minerve* de cette pétition, sans un mot d'explication sur sa provenance et le mode employé pour la faire signer, ne nous dit rien de bon. Nous craignons les Grecs même lorsqu'ils nous font des présents. Et pour être de vrais Grecs, les hommes politiques dont la *Minerve* est l'organe le sont, assurément.

S'il n'y a pas d'anguille sous roche, que la *Minerve* nous dise au plus tôt qui a lancé cette pétition et qui est chargé de la faire signer ? Car, encore un coup, un tel mouvement, s'il est manqué, fera infiniment plus de mal que de bien à la cause des catholiques du Manitoba et du Nord-Ouest.

Colonisation

On nous écrit de la vallée de la Matapédia, en date du 15 octobre :

Cher monsieur Tardivel,

Vous le savez, ou travaillez à fonder une société de colonisation pour les diocèses de Québec, de Rimouski et de Chicoutimi. Réussira-t-on à faire agréer ce projet au gouvernement ? Je l'espère. Dans tous les cas, l'honorable M. Taillon, lors de sa récente visite dans la vallée de la Matapédia et la Gaspésie, a déclaré solennellement, à Carleton, qu'il désirait que tous les diocèses eussent leur société de colonisation.

Messieurs Taillon et Beaubien ont été enchantés de notre région. Un ministre déclarait dernièrement que l'avenir de la Province de Québec était au Lac Saint-Jean et à l'est. Je connais un homme politique important qui m'a déclaré à moi-même qu'il voudrait voir ses propriétés dans la vallée de la Matapédia.

A Carleton, l'honorable M. Beaubien n'a pas craint de dire : " Ecoutez bien, messieurs, ce n'est pas pour vous faire des compliments, mais je parle selon l'expérience que j'ai acquise, et en homme qui s'y connaît : Vous avez dans la vallée de la Matapédia et la Gaspésie les plus belles terres du monde. "

Messieurs les ministres, à la vue de cette région, n'ont pu s'empêcher de s'écrier : " Que c'est beau ! "

Un correspondant spécial de la *Presse*, lequel paraît avoir des affections bien marquées pour la compagnie actuelle du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, fait cependant des siennes dans son journal préféré. La Gaspésie n'est rien à ses yeux. Si l'on travaille pour l'Est de la Province, la ville de Montréal sera bien-

tôt ruinée, détruite même ! Selon ce monsieur, il faut faire de la colonisation dans les vieilles paroisses. L'idée est ingénieuse ! De plus, il faudrait mettre tout l'argent dans le comté de Terrebonne, ce comté nous ayant donné Morin, Lafontaine, Chapleau, Nantel et Mgr Labelle. C'est-à-dire que la Province devrait payer une rente au comté de Terrebonne pour ses grands hommes ! C'est un peu fort !

Il n'y a que le Nomingue et le Lac Saint-Jean où l'on doit envoyer des colons, dit encore ce journal, pensant bien que de cette manière Montréal aura la part du lion. Puis il regrette de voir les Canadiens revenus des Etats-Unis y retourner. Pratiquer la colonisation seulement dans les cantons du Nord, c'est un moyen peu propre à retenir ou à attirer ici les Canadiens des Etats-Unis. Les montagnes de cette région peuvent convenir à quelques-uns ; mais d'autres préféreraient nos vallées. Donc, silence absolu sur la Matapédia de la part des journaux de Montréal !

Monsieur Villeneuve, maire de Montréal, disait à Cedar Hall, à Saint-Pierre, à Carleton : " Nous avons une société de colonisation à Montréal. Il n'y a pas de colonisation à faire dans la ville, bien entendu, mais nous donnons quelques piastres et cela permet le développement de la colonisation aux alentours de Montréal, et par là même la prospérité de la ville est assurée. "

Monsieur Villeneuve, cependant, tout en travaillant pour les intérêts de sa localité, paraît bien disposé à l'égard de notre région. L'honorable M. Flynn avait dit : " Nous sommes à peine deux députés pour représenter cette immense contrée. Que voulez-vous que nous fassions contre tout le reste de la députation. " Comme si la région du Lac Saint-Jean avait plus de deux députés ! A cela, monsieur Villeneuve a répondu : " Maintenant, monsieur Flynn pourra compter sur la députation de la région de Montréal. " Avec cet appui-là, nous aurons moins besoin de celui des journaux de Montréal !

J'espère qu'il y aura dans la nouvelle société de colonisation de Québec des hommes qui comprendront et voudront les intérêts de Québec aussi bien que M. Villeneuve comprend et veut ceux de Montréal.

Les ministres ont déclaré qu'il ne convient pas que le chemin de fer de la Baie des Chaleurs ait pour terminus un poteau à Saint-Charles de Capelan ; et l'honorable M. Flynn, à Percé, disait avec chaleur : " Il faut que la compagnie termine son chemin, sinon le gouvernement devra s'en emparer. "

J'aurais dû vous donner ces renseignements plus tôt, mais mes occupations m'en ont empêché. C'est votre journal qui a publié les premiers articles en faveur de la colonisation dans la vallée de la Matapédia ; il est bien juste que nous vous fassions savoir tout ce qui peut favoriser cette région.

Pour vous montrer que vos articles n'ont pas été sans fruit, je vous adresse la liste des personnes qui ont pris des lots dans la vallée de la Matapédia depuis quelques mois.

Je demeure, monsieur le directeur, votre très humble serviteur. X.

Liste de ceux qui sont devenus possesseurs de lots depuis un an dans la vallée de la Matapédia.

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1. Prosper Jean | 56. Eliear Beaulieu |
| 2. Antoine Banville | 57. Odilon Bernier |
| 3. Alphonse Rioux | 58. Valentin Dubé |
| 4. Joseph Ross | 59. Joseph Bonsulle |
| 5. Eugène Tremblay | 60. Damase Bonsulle |
| 6. Joseph Martin | 61. Denis Fiola |
| 7. Joseph Gagné | 62. J.-B. Verrier |
| 8. Jérémie Dubé | 63. Frs. Lepage |
| 9. Achillas Jean | 64. Narcisse Richard |
| 10. Didier Côté | 65. Joseph Smith |
| 11. Philéas Lechasseur | 66. Raphaël Smith |
| 12. Joseph Pelletier | 67. Guillaume Lévêque |
| 13. Jean Valcourt | 68. Joseph Lévêque |
| 14. Majorique Lebel | 69. Celestin Charast |
| 15. Romain Bérubé | 70. Joseph Boutin |
| 16. Joseph St-Pierre | 71. Paul Quillet |
| 17. Horace St-Pierre | 72. Arsène Gendron |
| 18. Arsène Beaulieu | 73. Joseph Sirois |
| 19. Majorique Jean | 74. Octave Gendron |
| 20. J.-Bte Michaud | 75. Moïse Gendron |
| 21. Marc Michaud | 76. Pierre Sénéchal |
| 22. Louis St-Laurent | 77. Horace Sénéchal |
| 23. Joseph St-Laurent | 78. Moïse Sénéchal |
| 24. Victor Proulx | 79. Chas. Sénéchal |
| 25. Joseph Gasse | 80. Joseph Pelletier |
| 26. Prud. Dubé | 81. Joseph Deschênes |
| 27. Alph. Rioux | 82. Fortunat Bélanger |
| 28. Napoléon Bernier | 83. Arsène Lauzier |
| 29. Théodore Ross | 84. Joseph Richard |
| 30. Chas. Pearson | 85. Ernest Richard |
| 31. Théophile Lévêque | 86. Edouard Richard |
| 32. Achillas Lévêque | 87. Naz. Leblin |
| 33. Pierre Dumais | 88. Henry Hopper |
| 34. Zéphire Dumais | 89. Hilaire Lagacé |
| 35. Adelphe Coulombe | 90. Alphé Martin |
| 36. Joseph Côté | 91. Ambroise Lagacé |
| 37. Auguste Gagné | 92. Michel Lagacé, fils |
| 38. Le Denard | 93. Laurent Doucet |
| 39. Rémi Pearson | 94. William Parker |
| 40. Arthur Jean | 95. James McDonald |
| 41. Achille Bernier | 96. James McManly |
| 42. Adam Banville | 97. Ernest Bérubé |
| 43. Alexandre Warren | 98. A. J. Libby |
| 44. Denis Fiola | 99. Etienne G. Gallant |
| 45. Timothée St-Laurent | 100. Jean Pierre Lebrun |
| 46. Paul St-Laurent | 101. Thomas Lebrun |
| 47. François Thibault | 102. John Miller jr. |
| 48. Louis Morneau | 103. George Dufour |
| 49. Joseph Gagné | 104. Stanislas Doiron |
| 50. Joseph Jean | 105. John Miller, sr. |
| 51. Alphonse Jean | 106. Charles Miller |
| 52. François Labrie | 107. Michel Lagacé |
| 53. Edouard Rousseau | 108. Evariste Lagacé |
| 54. Thomas Rousseau | 109. Philippe Leblanc |
| 55. Antoine Bérubé | |

Plus une vingtaine de familles établies dernièrement à St Moïse et à Layabec.

P. S. Cent citoyens de Lewiston, Maine, ont demandé dernièrement la protection du gouvernement provincial, par l'entremise de M. Rioux, député de Temiscouata, afin de pouvoir venir s'établir dans la vallée de la Matapédia.

MGR SATOLLI AU CANADA

La semaine dernière nous n'avons pu que signaler le passage à Montréal et à Québec de Son Excellence Mgr Satolli, archevêque de Léopante et délégué apostolique aux Etats-Unis. Cette semaine, nous voulons donner quelques détails sur cette visite.

D'abord, il convient de répéter ce que nous avons déjà dit. Cette visite n'avait aucun caractère officiel, bien que certains journaux aient soutenu le contraire. C'est une simple promenade d'agrément que Mgr Satolli a faite. Il n'a aucune juridiction sur les affaires ecclésiastiques du Canada et n'était certainement pas chargé, en venant au Canada, d'aucune mission officielle ou même officieuse.

Mgr Satolli, accompagné de son secrétaire, Mgr Papi, est arrivé à Montréal le lundi matin, 15 octobre. Il était l'hôte de Mgr l'archevêque Fabre. Il a examiné longuement et admiré la nouvelle cathédrale. Il a visité ensuite les maisons et les églises des RR. PP. Jésuites, Oblats, Rédemptoristes et Franciscains, le collège Sainte-Marie, où on lui a présenté une adresse latine, l'Académie du Mont Saint-Louis, etc. Le soir, il y a eu réception à l'archevêché. Mardi matin, Mgr le Délégué s'est rendu au grand séminaire, où il y a eu une soutenance sur les *futurs contingents*, sujet favori de Mgr Satolli, paraît-il, lorsqu'il était professeur du collège de la Propagande, où plusieurs de nos jeunes prêtres, tant de Québec et de Montréal, l'ont eu pour maître. Après la soutenance Mgr Satolli a prononcé, sur le sujet débattu, un brillant discours en latin. Puis il y a eu dîner au grand séminaire. Plusieurs laïques y assistaient. Puis visite au collège de Montréal où des adresses en

latin et en grec furent présentées au Délégué. Mgr Satolli visita encore le séminaire de philosophie, le couvent de Villa Maria et le séminaire de la paroisse de Notre Dame où il a reçu une délégation de la colonie italienne conduite par le Père Augustin, franciscain. Le soir Mgr Satolli est parti pour Québec où il est arrivé mercredi matin. A la gare du Palais il fut reçu par Mgr Marois V. G. délégué à cette fin par Son Eminence le cardinal Taschereau. Il a été conduit immédiatement au palais cardinalice. Aussitôt après il a célébré la messe de communauté au grand séminaire. Après le déjeuner, pris au palais cardinalice, Mgr Satolli a présidé le cours de théologie au séminaire. Leurs Grandeurs Mgr Bégin et Lafèche, tout le personnel de l'archevêché, de l'université et du séminaire, ainsi que tous les élèves en théologie, assistaient à ce cours qui a duré une heure et demie et qui a été fort admiré. A midi, dîner de cent couverts au grand séminaire. L'après-midi, Mgr le Délégué a visité les institutions des Sœurs de la charité. Le soir, souper intime à l'archevêché présidé par S. E. le cardinal Taschereau. A sept heures et demie, soutenance théologique et philosophique à l'Université qui a été suivie avec un vif intérêt par un nombreux clergé et plusieurs laïques. Après la soutenance, Mgr Satolli a prononcé un discours latin sur le double sujet traité : l'unité de l'âme et l'Incarnation.

Jeudi matin, Mgr Satolli a célébré la messe de communauté des élèves du séminaire ; puis il a visité le couvent des Ursulines. Ensuite, accompagné de Mgr Bégin, de Mgr Lafèche et d'une soixantaine de prêtres, il s'est rendu, par train spécial, au sanctuaire de Sainte Anne de Beauport. Il y a eu ensuite grand dîner chez les RR. PP. Rédemptoristes de Sainte-Anne. De quatre à six heures, réception au grand salon du palais cardinalice. Le soir Mgr le Délégué a présidé aux exercices du mois d'octobre à la basilique qui était brillamment illuminée. A dix heures il a repris le train pour Montréal et New York, emportant sans doute avec lui un agréable souvenir de sa visite au Canada. Ceux qui savent assez bien le latin ou l'italien pour pouvoir converser dans l'une ou l'autre de ces deux langues ont pu jouir de la présence parmi nous de cet illustre personnage ; mais ceux qui ne possèdent pas cet avantage n'ont pu communiquer avec Mgr le Délégué qu'au moyen d'un interprète, car il parle peu l'anglais et pas du tout le français. Cette ignorance de la langue diplomatique s'explique par le fait que Mgr Satolli a été toute sa vie occupé à l'enseignement de la théologie et de la philosophie, à Pérouse et à Rome.

UN CRI DE RAGE

Il y avait à Québec un libraire scandaleux qui vendait ouvertement, à n'importe qui, même aux enfants, les livres les plus corrupteurs. Les autorités religieuses se sont émues à la vue de cet attentat. Ils ont averti le coupable ; mais sans succès. L'empoisonneur des âmes a continué son infâme trafic. Enfin, les autorités civiles se sont émues, à leur tour. Une loi du pays défend de tuer les âmes aussi bien que les corps ; car, Dieu merci, ce pays n'est pas encore livré à l'athéisme. La loi civile reconnaît encore, du moins dans ses grandes lignes, la morale chrétienne. Le libraire fut arrêté et il vint de subir son procès. Son forfait fut jugé tellement

honteux que pas un avocat de Québec, même à la demande du président du tribunal, n'a voulu le défendre. Il pouvait être condamné à quatre années de prison ; il n'a reçu qu'une sentence de six mois. Eh bien ! chose vraiment incroyable, la *Liberté*, organe libéral de Sainte-Scholastique, prend fait et cause pour le libraire scandaleux et se répand en basses injures contre Québec et le tribunal. Lisez cette infamie.

« Québec ne vaut pas mieux que Trois-Rivières. On dirait que dans ces deux villes d'une autre époque, la population y est encore d'un autre âge.

« Sous le prétexte d'être bon catholique on y lapide des gens qui n'ont pas nos croyances, on y assomme des pasteurs, et on commet toutes sortes de bêtises.

« Enfin, on y est d'un moyen âge à faire trembler les mânes d'un Torquemada.

« Quoi ! douze jurés de Québec viennent de condamner un libraire nommé Desjardins parce que celui-ci vendait les œuvres de Garnier et de Zola.

« Mais, c'est simplement inouï. On n'est donc pas là-bas en pays civilisé ; la censure, que la révolution a tuée en France, existe donc sur ce coin de terre ; puis on y laisse mettre des entraves à la liberté par douze ignorants, peut-être douze imbéciles ; on fait décider par des gens qui ne lisent même pas les journaux que Garnier est un auteur immoral.

« Allons donc ! au lieu de proscrire ce livre, on devrait le répandre particulièrement dans les collèges afin de protéger les jeunes intelligences contre certains vices ignobles qui mènent à l'abrutissement, à la folie et à la mort. On devrait mettre Garnier entre les mains des ecclésiastiques et de certains professeurs afin de leur faire comprendre l'étendue de certaines responsabilités.

« Quant à Zola, nous voudrions bien savoir que le immoralité il y a dans son *Rêve*, dans son *Lourdres* et dans sa *Debauche*.

« Si l'*Assommoire*, si la *Terre* et autres sont des livres qui sont parfois d'un réalisme révoltant, ils ne sont pas pires que le *Pentateuque*, car les livres saints renferment des pages épouvantablement obscènes.

« Les pauvres autorités de Québec vont-elles sévir contre ceux qui vendent par exemple le *Levitique* ou le *Cantique des Cantiques*.

« Au temps de Stadaconé, on n'était pas plus sauvage là-bas qu'on l'est aujourd'hui. C'est vraiment triste à constater.

« Nous comprenons que la religion catholique place certains livres à l'Index afin de mettre les ouailles en garde contre ce qui pourrait constituer un danger pour leur foi ou leur vertu.

« Mais nous ne comprenons pas ce que les autorités judiciaires de Québec ont à faire là-dedans et pourquoi elles se livrent à des persécutions contre les libraires.

« Ces livres qu'on trouve si affreux à Québec se vendent ouvertement dans toutes les librairies de Montréal et on a certainement autant de mœurs à la métropole qu'à l'ancienne capitale.

« Bon Dieu ! personne n'est forcé d'acheter du Garnier ou du Zola. »

Nous citons cette abominable tirade afin que nos lecteurs sachent où en est rendue une certaine presse dite catholique. Car il ne faut pas l'oublier, la *Liberté* se dit catholique ; elle prétend même être l'écho fidèle des enseignements de Léon XIII ! Elle circule librement parmi nos populations catholiques !

Nous ne nous arrêtons pas aux paroles insensées par lesquelles on compare les œuvres de l'immonde Zola à la Bible divinement inspirée. C'est du délire, tout simplement. Ce qui est moins blasphématoire, mais plus dangereux, c'est la prétention que l'autorité civile n'a rien à voir dans les questions de morale, et que sévir contre ceux qui empoisonnent la jeunesse, c'est se rendre coupable de persécution.

Quant aux livres que Desjardins a vendus, nous ne les connaissons pas pour les avoir lus ; mais nous savons que des personnes compétentes les ont déclarés dangereux pour les enfants ; et nous savons, de plus, que ce libraire n'a pas pu trouver un seul témoin qui osât dire le contraire.

Les insultes de cette feuille à l'adresse de toute la ville de Québec ne sont pas graves. Que la *Liberté* nous trouve pires que des sauvages, cela importe peu. Ce qui est inquiétant, c'est que l'on enseigne publiquement à mépriser la morale chrétienne et ceux qui la défendent.

Monument à Champlain

Le comité général nommé il y a déjà assez longtemps pour s'occuper de l'érection d'un monument à Champlain s'est réuni, la semaine dernière, à l'hôtel de ville de Québec. M. le juge Chauveau, président, a fait un exposé de la situation. Les souscriptions s'élèvent à \$18,000, et sur ce montant environ \$17,000 sont versées et en banque. Pour faire un monument digne de Champlain et du pays, il faudra une somme de 25 à \$30,000. Il a été décidé de continuer et d'activer la souscription par tous les moyens possibles. Jusqu'ici il n'a guère été fait appel qu'aux grosses bourses. Il faudrait une souscription populaire que la société Saint-Jean-Baptiste pourrait mener à bonne fin, si elle voulait s'en charger. Ce serait mieux que de faire des processions. Ceux qui ont déjà souscrit et qui n'ont pas versé leur souscription sont priés de le faire sans délai.

Eriger un beau monument à Champlain, fondateur de Québec et de la Nouvelle-France, est une œuvre éminemment patriotique qui intéresse non seulement la ville de Québec mais tout le Canada français. On fait donc appel au patriotisme de tous les Canadiens-français. Ceux qui voudront contribuer à l'érection de ce monument que l'on se propose d'élever en l'honneur du père de la colonie peuvent envoyer leurs offrandes au directeur de la *Vérité* qui en accusera réception par la voie du journal et les transmettra au président du comité.

LES COLPORTEURS JUIFS

La question juive se pose de plus en plus dans la province de Québec. Sous le titre ci-dessus nous lisons ce qui suit dans le *Progrès du Saguenay* :

« Les journaux de Québec nous annoncent que toutes les paroisses du comté de Bellechasse viennent d'imposer une taxe municipale sur les colporteurs juifs qui inondent les campagnes et qui font un tort incalculable au commerce. Cette mesure nous intéresse grandement, car les colporteurs juifs ne manquent pas non plus dans nos comtés et ils sont une des causes de la crise par laquelle passent actuellement nos marchands. En effet, ce sont ces étrangers ambulants qui, entrant dans toutes les maisons, enlèvent l'argent en échange de leurs effets, plus recommandables par leur apparence que par leur qualité.

« Il y a bien la taxe provinciale qui nous protège un peu contre ces individus dont le nombre a certainement diminué, mais ce n'est pas encore parfait. Avec leur licence provinciale, ces individus vont dans tous les comtés, dans toutes les localités où ils peuvent faire quelque chose et ne contribuent pas aux frais d'administration de ces localités. Nos marchands, eux, sont moins bien traités : il leur faut payer une taxe provinciale, une taxe municipale d'affaires et en outre une autre taxe sur leurs propriétés. Les colporteurs juifs sont exempts de ces deux dernières. Ils est bon de remarquer que ces gens sont une véritable plaie en ce sens qu'ils ne travaillent que pour eux et n'encouragent personne. En effet, vous ne les verrez jamais prendre un charretier, pour eux ou pour leurs effets, aller dans un hôtel, acheter chez un de nos marchands, construire une maison, prendre part à nos bonnes œuvres ou favoriser une entreprise locale.

« Il est donc important de se débarrasser de cette plaie, ou au moins de faire con-

tribuer ces gens à l'administration de nos affaires publiques.

« Qu'on suive donc l'exemple du comté de Bellechasse et que l'on fasse payer une forte taxe à ces colporteurs. Puisqu'on le fait ailleurs, on doit pouvoir le faire ici, et si la législation actuelle ne le permet pas, c'est une lacune que l'on devrait faire disparaître à la prochaine session. »

OPINION DE NOS LECTEURS

Un curé du diocèse de Rimouski nous écrit :

Cher monsieur Tardivel,

Je rencontre, par hasard, à la page 516 du *Propagateur* de MM. Cadieux et Derome, livraison du 1er octobre, une opinion de feu le cardinal Manning qui corrobore tellement une de vos idées les plus justes — bien que des moins populaires — que je me reprocherais de ne pas vous la signaler. C'est M. Boyer d'Agén qui, dans la préface d'un livre sur la question ouvrière et sociale, rapporte une conversation avec l'illustre cardinal. Voici les paroles du prélat : « La chose qui importe surtout aux catholiques d'un Etat, ce n'est pas d'être membres du gouvernement, c'est, au contraire, de ne l'être pas. »

Inutile de dire que je pense, comme vous, que dans l'application de cette idée, pour ce qui est du pouvoir fédéral et de celui des provinces où les catholiques sont en grande minorité, réside, pour nos catholiques du Dominion, le secret du seul espoir de succès dans la lutte contre le fanatisme anticatholique d'un trop grand nombre de nos compatriotes d'autres croyances.

Agréer, cher monsieur, les salutations empressées de votre bien dévoué serviteur,

X.

Publication recue

NOUVEAU DICTIONNAIRE UNIVERSEL ILLUSTRÉ, Par Mgr Paul Guérin, édition Mame spéciale pour le Canada, Cadieux et Derome, éditeurs.

Cette nouvelle édition du dictionnaire de Mgr Paul Guérin et de M. G. Bovier-Lapierre, professeur honoraire à l'Université de France, rendra de grands services à toutes les classes.

Sous un petit format, c'est une véritable encyclopédie que ce dictionnaire où tout ce qui fait l'objet des connaissances humaines est présenté sous une forme concise, claire et immédiatement saisissable. C'est plus qu'un lexique. On y trouve tout ce qui concerne l'histoire, la biographie, la géographie, les sciences et les arts. La partie géographique est spécialement soignée. Les détails les plus précis sont donnés. Ces détails sont complétés par 964 figures, 11 cartes dans le texte, par 30 cartes et planches en couleurs hors texte, et 44 tableaux encyclopédiques.

Ce dictionnaire, nous avons à peine besoin de le dire, est conçu dans un esprit éminemment catholique.

Nous félicitons MM. Cadieux et Derome de leur initiative. En publiant une édition, appropriée au Canada, du dictionnaire de Mgr Guérin, ils ont comblé une lacune dont le public ne manquera pas de tenir compte. Il y a un supplément pour le Canada de 144 pages qui renferme une foule de renseignements précieux sur notre pays. Nos remerciements aux éditeurs pour l'envoi d'un exemplaire de cet excellent ouvrage.

LE PARLEMENT DES RELIGIONS A CHICAGO

ET LES PROGRAMMES D'UNION RELIGIEUSE

(Des Etudes Religieuses.)

(Suite)

II

LE CATHOLICISME AU PARLEMENT

Prévenons une confusion : avant l'ouverture du Parlement, un congrès spécial, béni par le Pape, fut tenu par les catholiques, du 4 au 9 septembre. On y discuta les intérêts de la foi, la question des écoles, et ce problème douloureux soulevé à nouveau par miss Elder, déplorant que 20 millions d'Américains, dont les ancêtres étaient catholiques, aient échappé à l'Eglise (1). Ce congrès est étranger à notre sujet ; et ce que nous voulons déterminer, c'est l'influence que l'idée catholique a pu exercer dans le Parlement général, et l'attitude des autres confessions à son égard.

Il serait puéril de dissimuler la surprise mêlée d'effroi qu'éprouverent nombre de catholiques en apprenant la présence de nos coreligionnaires à cette assemblée. Les esprits les plus largement ouverts aux idées nouvelles proclament, eux aussi, avec le vicomte de Meaux, que, même après l'événement, les prudents " ne sentiront pas toutes leurs appréhensions s'évanouir ". D'autre part, quel esprit sérieux doutera que de graves raisons n'aient motivé une décision prise par des prélats aussi illustres que le cardinal Gibbons, Mgr Keane, Mgr Feehan ; bien plus, délibérée et approuvée dans la réunion annuelle des archevêques des Etats-Unis ?

Ces raisons, il ne nous appartient pas de les rechercher. Toutefois on aurait tort d'en conclure à une approbation générale du système, et d'applaudir d'avance à l'importation en Europe d'un article exclusivement américain, si même il peut survivre au premier essai. Aux Etats-Unis, la situation de l'Eglise est, en ce moment surtout, exceptionnelle. Sa prospérité croissante a surexcité les susceptibilités jalouses, souvent la haine du protestantisme. On connaît la récente Société A. P. A. (2), dont les membres s'engagent par serment : 1o à ne jamais conférer à un catholique de mandat ou d'emploi public ; 2o à ne pas s'adresser aux catholiques pour le commerce ou les divers travaux. C'est en grand le boycottage des catholiques. Mais ce qu'on soupçonne moins, ce sont les absurdes calomnies mises en circulation pour les rendre odieux. Les journaux ont publié une bulle où Léon XIII, proclamant la déchéance de la République, relevait du serment de fidélité et ordonnait, pour la fête de saint

(1) Jusqu'ici les plus sévères avaient évalué les pertes à 16 millions. Cf. *Correspondant*, 10 janvier 1894.—M. Barrows rend aussi compte de cette assemblée (pp. 1407-1418).

(2) *American Protective Association*. Les détails suivants sont empruntés au Dr protestant M. Gladden, qui a flétri le fanatisme de cette Société dans la revue *Century Magazine*, (mars 1894).

Ignace de Loyola, en 1893, l'extermination de tous les hérétiques.

En présence de tels soupçons, la foi n'étant pas en jeu, était-il prudent de rejeter les offres bienveillantes de protestants sincèrement libéraux ? Au désir d'opérer un rapprochement ne se joignait-il pas un espoir secret de favoriser une ligue contre l'athéisme menaçant ? Quoi qu'il en soit, nous pouvons déplorer une fâcheuse nécessité, plaindre même les catholiques condamnés à entendre, sans discussion possible, les discours les plus subversifs de la foi ; mais il nous suffit que de nombreux et doctes prélats aient pris ce parti, pour respecter leur décision.

Paraissant au Congrès, le catholicisme devait y faire bonne figure. Mgr Keane reçut la mission de tout organiser, et le savant recteur ne faillit pas à sa tâche. Nous avons raconté ce qu'il obtint du Comité pour sauvegarder la dignité des catholiques. L'essentiel était de recruter les orateurs. Les sujets ayant été distribués en seize jours, le Comité avait décidé que chaque jour un délégué catholique exposerait sur la question examinée la pensée de l'Eglise. Mgr Keane fut assez heureux pour réunir un groupe d'hommes vraiment distingués dont le talent, rehaussé par l'unité doctrinale, fit sur le Congrès une vive impression, tout à l'honneur de l'Eglise.

Une simple nomenclature de leurs travaux en révélera l'importance, et de plus, signalant le thème assigné à chaque journée, elle permettra au lecteur de suivre la marche générale du Congrès.

2e jour.—*Dieu* : Preuves de l'Existence de Dieu, par le T. R. P. Augustin Hewitt, supérieur général des Paulistes (travail lu par le R. P. Elliott, de la même Congrégation).

3e jour.—*L'Homme* : Le Rév. Th. Byrne, président du séminaire de Cincinnati, a traité de *L'Homme avant et après la chute*.

4e jour.—*La Religion* : Deux beaux mémoires sont présentés, l'un plus pratique, par Son Exc. le cardinal Gibbons, sur *L'Eglise catholique, providence de l'humanité* (lu par Mgr Keane), l'autre théorique, du Rév. P. Elliott, sur *Le Caractère essentiel et la fin de la Religion*.

5e jour.—*Systèmes religieux* : Un mémoire envoyé par le savant orientaliste belge, Mgr de Harlez, sur *L'Etude comparative des religions*, a été lu par un ancien étudiant de Louvain, le Rev. Riordan.

6e jour.—*Livres sacrés* : Mgr Seton, évêque de Newark, (A) a exposé les *Rapports de l'Ecriture Sainte avec l'Eglise catholique et son magistère infail- lible*.

7e jour.—*La Religion et la famille* : M. Martin J. Wade, professeur de droit à l'Université d'Iowa, a défendu *L'Indissolubilité du mariage*.

8e jour.—*Les Fondateurs* : Mgr Keane montre *L'Idée de l'Incarnation dominant l'histoire et réalisée en Jésus-Christ*.

(A) Il y a ici une erreur. Mgr Seton n'est pas évêque de Newark, mais protonotaire apostolique et curé de l'église Saint-Joseph, à Jersey City, dans le diocèse de Newark. L'évêque de Newark est Mgr Wigger. (Note de la Vérité).

9e jour.—*La Religion et la Science* : *L'homme à la lumière de la révélation et de la science*, par Th. Dwight, professeur d'anatomie à l'Université Harvard.

10e jour.—*Religion et morale* : Le Rév. P. Kennedy, O. Præd., expose *le Plan divin pour la restauration de l'homme déchu*.

11e jour.—*Religion et problèmes sociaux* : Deux travaux sur les questions sociales : *L'Eglise et les pauvres*, par l'Hon. Ch. Donnelly, juriste distingué de Boston ; *L'Eglise et le travail*, par le Rev. J. Cleary, de Saint-Paul.

12e jour.—*La Religion et l'Etat* : Mgr Ireland avait choisi ce sujet, mais, nous dit Mgr Keane, il fut empêché.

13e jour.—*La Religion et l'amour de l'humanité* : L'Hon. Thomas Semmes, l'éminent juriste de la Louisiane, développa un *Plan catholique d'arbitrage pour remplacer la guerre*. On remarqua beaucoup la thèse de l'orateur sur le rôle d'arbitre universel que la Providence semble réserver au Pape dans l'avenir.

14e jour.—*L'Etat présent du christianisme en Amérique* : Le Rev. O'Gorman, professeur d'histoire à l'Université catholique de Washington, lut un mémoire sur *L'Eglise catholique et l'Amérique*.

15e jour.—*L'Union religieuse de la chrétienté* : Le célèbre missionnaire passionniste, le Rév. P. Fidelis, devait indiquer *les Conditions et les moyens de cette réunion*, mais il ne put assister au Congrès.

16e jour.—*L'Union religieuse de l'humanité*. Le Rev. John Gmeiner, de Saint-Paul, montra dans *la Révélation primitive une source d'union dans le passé, un gage de réconciliation pour l'avenir*.

17e jour.—*La Religion de l'avenir* : Mgr Keane exposa que *la Religion définitive ne pouvait se trouver hors de l'Eglise catholique*. Nous reviendrons sur ce discours si important pour notre sujet (1).

De tous ces mémoires, celui du cardinal Gibbons attira plus particulièrement l'attention : il présentait une apologie du catholicisme admirablement en harmonie avec les dispositions du Parlement, l'apologie par la charité et la bienfaisance.

" Le but de ce Parlement, disait-il, est de présenter aux penseurs sérieux, aux esprits qui cherchent la vérité, les titres respectifs des diverses religions, afin qu'ils puissent embrasser entre toutes celle qui s'imposera à leur conscience. Pour moi, je ne suis pas engagé à cette recherche de la vérité, parce que, par la grâce de Dieu, j'ai la certitude de l'avoir trouvée, et, loin de cacher ce trésor dans mon cœur, j'aspire avec autant plus d'ardeur à le partager avec mes frères, qu'en les enrichissant je ne saurais m'appauvrir. Mais si j'étais occupé à cette investigation, je me sentirais puissamment attiré vers l'Eglise catholique par cette admirable unité qui relie en une seule famille 250 millions d'âmes, par sa morale sublime et son expansion vraiment universelle, enfin par cette

(1) Mgr Keane, dans son récit du Congrès, nous a fourni les éléments de cette statistique des travaux du Congrès.

chaîne ininterrompue de la succession apostolique. Mais plus irrésistible encore serait l'attrait de ce merveilleux système de bienfaisance universelle qu'elle a organisé pour le soulagement de l'humanité souffrante "

L'éminent prélat parcourt ensuite les divers théâtres où l'Eglise apparaît comme la grande bienfaitrice de l'humanité. Dans la famille elle a sauvé la dignité du mariage et la vie des enfants.—Elle a fondé des asiles pour les orphelins, elle a donné aux vieillards les Petites Sœurs des Pauvres avec leurs 250 établissements.—Elle a créé pour toutes les infirmités les hôpitaux, dont le nom même fut ignoré de l'antiquité païenne.— Elle a réhabilité la femme déchue dans ses refuges : la seule Congrégation du Bon-Pasteur abrite 20,000 de ces infortunées, et les forme à la vertu.— Dans l'ordre social elle a aboli l'esclavage, et ennobli le travail par l'exemple de l'Homme-Dieu charpentier. Dieu seul, conclut-il, a pu réaliser dans l'Eglise ces merveilles de charité qui supposent les merveilles plus grandes encore de sainteté.

Outre les travaux lus aux séances générales du Congrès, à chaque confession un jour entier était assigné dans une autre salle pour sa *présentation*, c'est-à-dire pour l'exposition méthodique de sa doctrine et de ses caractères essentiels. La première réunion de ce genre était dévolue au catholicisme. Parmi les huit orateurs qui remplirent les trois séances, nous remarquons trois archevêques, Mgr Chapelle, de Santa-Fe, Mgr Ireland, de Saint-Paul, et Mgr Redwood, de la Nouvelle-Zélande ;—deux évêques, Mgr Keane et Mgr Watterson, de Columbus,—et un jésuite, le P. Thomas Sherman, de l'Université de Saint-Louis, qui lut un travail sur *la Sainteté et la perfection*.

En face de l'Eglise catholique, si noblement représentée, quelle a été l'attitude des églises séparées ? Y a-t-il eu des propositions sérieuses d'alliance, et dans quel esprit étaient-elles conçues ?

Ecartons d'abord les simples témoignages de sympathie imposés par les convenances, ou même l'expression mille fois répétée d'une vague aspiration vers l'alliance universelle qui embrasserait également les disciples de l'E. angile et du Coran, de Confucius ou de Bouddha. C'est à quoi se sont bornés la plupart des orateurs protestants, surtout parmi les nouvelles sectes. Or, tout cela n'a rien à voir avec l'union catholique, et nous dirons même plus loin que l'idée religieuse n'a pas eu à se féliciter d'une tolérance si universelle.

Les autres orateurs peuvent se diviser en deux groupes.

Les premiers, tout en témoignant de la bienveillance au catholicisme, ont cependant revendiqué pour leur Eglise l'indépendance absolue, parfois la supériorité et jusqu'à l'infail- libilité des doctrines. Avec ceux-ci encore, il faut bien en convenir, l'union n'a pas fait un pas. Or, telle a été en général l'attitude du schisme oriental.

Mgr Dionysios Latas, archevêque de Zante, le plus illustre représentant de l'Eglise grecque, avait, dès la première séance, manifesté sa sympathie

en donnant publiquement sur l'es-trade, aux applaudissements de l'assemblée, un fraternel baiser de paix à Mgr Keane. Toutefois son mémoire, consacré à établir, non sans une dangereuse exagération, l'influence de la philosophie grecque sur le développement du christianisme, se termine sans une avance ou même une allusion à l'Eglise catholique. Sous prétexte que les apôtres ont écrit et prêché en grec, il conclut que :

« Dans l'Eglise grecque doit être le trésor des pures doctrines chrétiennes et de l'infaillible vérité évangélique. En d'autres termes, elle est l'arche qui enferme la manne spirituelle et nourrit tous ceux qui viennent lui demander les principes et les conclusions légitimes sur chaque point du christianisme (1).

(A suivre)

(1) Barrows, p. 359.

CONSTITUTIONS ET REGLEMENTS

— DE LA —

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE QUÉBEC

CONSTITUTIONS

Article 1er

La société constituée comme suit sera désignée sous le nom de "La société de colonisation de Québec."

Article 2ème.

Cette société adopte comme patron Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec.

Article 3ème.

Le siège et le bureau d'affaires de la société sont à Québec.

Article 4ème.

Le but de la société est d'activer par tous les moyens possibles les progrès de la colonisation dans les diocèses de Québec, de Rimouski et de Chicoutimi en travaillant à l'établissement des colons sur les terres nouvelles et en s'occupant d'y placer les canadiens qui reviennent des États-Unis.

Article 5ème

La société se compose d'un nombre indéterminé de membres.

Article 6ème.

Il y a un conseil d'administration dont font partie : le président, qui est actuellement Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin, Archevêque de Cyrène et Coadjuteur du Cardinal Taschereau, d'un vice-président laïque, de N. N. S. S. les évêques de Rimouski et de Chicoutimi, et de sept autres directeurs laïques ou ecclésiastiques, élus tous les trois ans par les membres de la société.

Article 7ème

Nos Seigneurs les Evêques de Rimouski et de Chicoutimi pourront se faire représenter aux assemblées du conseil d'administration par des délégués qui auront comme eux le droit de voter.

Article 8ème.

Le conseil d'administration pourra nommer, s'il le juge à propos, un agent général chargé d'exécuter ses ordres. Il aura en outre un secrétaire

pour dresser les procès-verbaux des assemblées et pour faire la correspondance, de même qu'un trésorier pour tenir les comptes. Ce secrétaire et ce trésorier pourront être choisis parmi les membres du conseil.

Article 9ème.

Cinq membres du Conseil suffisent à former un quorum.

Article 10ème.

Les vacances causées par décès ou absence prolongée seront remplies par le conseil d'administration jusqu'à l'élection générale suivante.

REGLEMENTS

Article 1er

Toute personne qui voudra faire partie de la société devra donner une contribution annuelle d'au moins une piastre.

Article 2ème.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au bureau de la société une fois par mois ou plus souvent, s'il est nécessaire, et tous les membres seront convoqués par un avis du secrétaire.

Article 3ème.

Une assemblée générale de tous les membres se tiendra une fois par année au lieu et au jour indiqués par le conseil d'administration et après un avis publié dans deux journaux français de Québec.

Article 4ème.

Tous les ans, à l'assemblée générale, le secrétaire fera rapport de tout ce qui a été fait dans l'intérêt de la société et le trésorier donnera un compte-rendu de ses recettes et de ses dépenses.

Article 5ème.

Tous les trois ans, à l'assemblée générale, on procédera à l'élection de sept directeurs laïques ou ecclésiastiques, et les membres qui auront payé leur contribution annuelle d'une piastre auront seuls le droit de voter. Les sept directeurs une fois élus choisiront parmi eux le vice président du conseil. S'il y a égalité des votes le président aura voix prépondérante.

Article 6ème.

En l'absence du président, les assemblées soit générales, soit du conseil, seront présidées par le vice-président, et à défaut de ce dernier, par l'un des directeurs du conseil choisi par les membres présents.

Article 7ème.

Le conseil d'administration s'efforcera d'obtenir des secours pécuniaires des gouvernements fédéral et local. Il demandera aussi qu'on fasse des collectes dans les églises des trois diocèses de Québec, de Rimouski et de Chicoutimi, et cherchera à augmenter par tous les moyens possibles les ressources de la société.

Article 8ème.

Les collectes faites dans les églises devront être appliquées à des fins de colonisation de manière à ce que chaque diocèse reçoive exactement ce qu'il a fourni.

Machine volante

M. Hiram Maxim, en Angleterre, dit le *Temps*, a combiné une machine volante, et, le 31 juillet dernier, il a pu s'élever dans les airs avec chaudière à vapeur, machine et combustible, en emmenant deux passagers avec lui.

L'appareil de M. Maxim, qui pèse 800 kilogrammes à vide, s'est enlevé aisément ; il a parcouru 600 mètres avec une pression de vapeur de 8 kilogrammes. On porta ensuite la charge à 2,000 kilogrammes et la pression de vapeur à 13 pour le même trajet de 600 mètres, et le voyage fut encore heureux. Finalement avec une charge de 3,500 kilogrammes et une pression de 17 kilogrammes, la machine s'enleva encore et parcourut 400 mètres : mais, malheureusement, à ce moment, les hélices accrochèrent les charpentes limitant la piste, des pièces faussèrent, et la machine tomba avec son équipage sur un terrain mou, où une bonne chance voulut que personne ne se blessât.

Quoi qu'il en soit, cette expérience est un succès qu'il est juste de reconnaître ; elle fait un réel honneur à celui qui l'a entreprise et promet certainement d'autres résultats prochains encore plus satisfaisants.

Le propulseur de l'aéroplane Maxim — car c'est un aéroplane — est un moteur à essence de pétrole ou gazoline du type Compound. La chaudière très remarquable ne pèse que 500 kilogrammes et renferme 100 litres d'eau : elle suffit à développer une puissance de 300 chevaux-vapeur. La gazoline est projetée dans le foyer par une quantité de petits ajutages qui la pulvérisent de telle sorte que la mise en pression s'effectue avec une extrême rapidité.

La chaudière est placée sur le toit de la cabine ; au-dessus s'étale l'aéroplane proprement dit, large de 16 mètres, prolongé par deux grandes ailes de 12 mètres de large et présentant une surface totale de 150 mètres carrés environ : deux autres ailes sont attachées à la base de la nacelle. Le tout est porté par une charpente légère et résistante en tubes d'acier.

On obtient la force propulsive au moyen de deux hélices de 6 m, 50 de diamètre, tournant à 400 tours par minute et pouvant exercer une pression de 1,000 kilogrammes sur l'atmosphère.

Paroles Mystérieuses

On lit dans le *Gaulois* :

Un Français se trouvait dernièrement à Berlin pour y étudier les questions dont s'occupent les syndicats des fers, aciers, fontes et autres métaux, très nombreux et très importants des deux côtés du Rhin et que l'empereur Guillaume suit avec la plus grande sollicitude. Ce Français fut reçu par l'empereur Guillaume, qui lui dit :

— Ces syndicats m'intéressent autant que vous même. Je me tiens au courant de leurs travaux et je m'en-toure de toutes les lumières possibles. Vos compatriotes se méprennent sur mes intentions.

Je sais que vos compatriotes sont portés à voir en moi une sorte d'empereur barbare, ne rêvant que guerre et conquête.

Si mon grand-père a dû, en effet, être un empereur guerrier et conquérant, je ne négligerai rien pour démontrer que, moi, je veux sincèrement l'apaisement.

A votre prochain voyage à Berlin, nous reparlerons de tout cela. Venez-vous souvent ici ?

— Rarement, sire, et je ne crois pas avoir de longtemps l'honneur de revoir Votre Majesté.

— Eh bien ! nous nous reverrons à Paris.

Et comme le Français le regardait d'un air interrogateur :

— Oui, oui, en 1900, à votre belle exposition.

Notre compatriote fait un haut-le-corps et marque de nouveau sa surprise.

— Je savais que j'allais vous étonner, mais je connais le caractère des Français, et, du moment que je dis que j'irai voir leur exposition, c'est que je sais ce que j'ai à faire pour y aller.

L'Union Patriotique.— Le parti de demain

La *Croix du Canada* publie la communication suivante qui donne la note absolument juste sur la situation politique :

" Monsieur le directeur,

" Si l'on en juge par le tintouin que se donnent actuellement les hommes politiques de toutes couleurs, nous aurons des élections fédérales à courte échéance. Le peuple aura donc à juger les faits et gestes des hommes au pouvoir et ceux de l'opposition.

" L'oppression que l'on fait subir, depuis quatre ans, à ceux des nôtres, au Manitoba, est d'origine libérale, et au Nord-Ouest, d'origine conservatrice. Donc, dans les deux camps, les fanatiques de langue anglaise et de foi protestante se liguent et se donnent la main pour nous écraser comme race et comme foi religieuse. C'est ce qu'on appelle le *fair play anglais*. Il n'y a pas de quoi s'en vanter.

" De plus, la majorité conservatrice d'Ontario s'oppose énergiquement à ce que le pouvoir fédéral, qui a pour devoir de faire respecter le pacte fédéral, intervienne en aucune manière pour faire cesser cette odieuse oppression. Il résulte de là que nos trois ministres canadiens-français au pouvoir et les deux ministres irlandais catholiques sont impuissants à faire respecter les opprimés du Nord-Ouest et du Manitoba, mais, tout de même, ils se cramponnent au pouvoir quand même, assumant ainsi la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire faisant cause commune avec les ennemis les plus acharnés de notre race et de notre foi religieuse. — Voilà le fait brutal — L'esprit de parti le veut et l'exige ainsi. Les fidèles suivent sans hésiter et tout s'en va infailliblement à l'abîme.

" Les libéraux de Québec, eux, leur chef en tête, font de l'exploitation politique en grand, tellement que si, aujourd'hui, on leur accordait ce qu'ils demandent, le pouvoir, demain tout leur fond patriotique serait complètement épuisé et le *boodlage*, ce cher *boodlage*, reflleurirait comme de plus belle et la justice à rendre on en ferait fi. Leur chef qui accomplit depuis bientôt deux ans, la tournée politique du pays, en compagnie de

ses principaux lieutenants, n'a pas eu le courage, en présence de ses partisans fanatisés, de revendiquer avec l'énergie d'un chef les droits méconnus et foulés aux pieds par eux. Il subit, lui aussi, comme les conservateurs au pouvoir, l'insulte, le déni de justice qui nous sont imposés, dans l'espérance d'atteindre le pouvoir, en faisant litière de sa fierté personnelle et des droits de sa race. Ses principaux organes dans la presse, en dehors de Québec, font cause commune avec les conservateurs orangistes pour nous écraser. Donc, ni fierté ni sincérité chez lui.

"Seule, la province de Québec, sous le coup de l'outrage persévérant, reste calme et digne et se montre toujours, comme par le passé, nonobstant l'oppression de ses ennemis du dehors, plus que juste envers l'élément anglais et protestant du dedans, en lui accordant plus que sa part dans la gouverne politique et administrative.

"De cette situation compliquée, il ressort qu'il nous faut, de toute nécessité, si nous voulons vivre, d'autres horizons politiques que ceux où nous nous sommes contenus depuis bientôt trente ans. Nous ne pouvons plus avoir aucune confiance ni dans le parti actuellement au pouvoir, ni dans celui qui veut y arriver, parce que l'un et l'autre dupent le peuple de notre province et que le métier de dupe a un terme, la duperie des limites.

"Nous vous demandons alors ce qu'auront à faire, au jour du vote, les conservateurs et les libéraux qui ont assez de cœur et d'énergie pour briser avec l'esprit de parti, afin de ne pas subir l'outrage plus longtemps. Faire appel au patriotisme des hommes de parti actuellement dans l'arène, est une chimère — feu Mgr Taché l'a tenté en vain, ils ne sont, les uns et les autres, que des avocats retors, habiles marchands de paroles menteuses, et d'un dévouement encore plus menteur. Pour les uns et les autres, c'est le pouvoir seul qu'ils convoitent et qu'il leur faut.

"Il est donc temps, grandement temps, que de nouveaux hommes, sincères, de cœur et d'énergie, se lèvent, se comptent et s'organisent; il n'est pas même nécessaire qu'ils soient nombreux, la masse populaire suivra bientôt, du moment qu'elle pourra juger de leur sincérité et de leur bonne foi.

"Respect à notre origine canadienne française, respect à nos droits politiques, respect à notre liberté religieuse. Cette trinité d'exigences s'impose et ne peut être refusée; elle doit être le résumé de notre programme et, dût-on les reconquérir, ces justes privilèges, il nous les faut pour tous les nôtres.

"Notre alliance avec l'élément anglais et protestant est à ce prix.

"Si nous ne faisons pas cet effort énergique aujourd'hui, il sera peut-être trop tard demain, car, au moment propice, la démagogie fera son œuvre et un bon matin nous nous réveillerons en pleine révolution, en pleine guerre civile avec le cortège ordinaire d'horreurs, d'iniquités.

"Les hommes politiques actuels des deux partis refusant de faire l'union des nôtres, en face du péril qui nous menace à courte échéance, il n'y a plus à hésiter; il nous faut couper dans sa racine le mal qui nous ronge: l'esprit de parti poussé à outrance, et qui fait si bien l'affaire de nos ennemis.

"Pour refaire l'union qui existait autrefois parmi nous, il nous faut une nouvelle réorganisation, avec de nouveaux hommes, non de ceux qui s'offrent et qui imposent leur nullité ou leur vénalité, mais de ceux que l'on va chercher et qui se sacrifient, des hommes de la trempe des Lafontaine, des Morin et des Cartier d'autrefois.

"Il ne s'agit pas d'avoir de beaux parleurs, mais des hommes d'action et de caractère.

"Qui nous donnera la paix dans la justice et le respect des droits de tous? De qui attendrons-nous le mot d'ordre?

"SURSUM CORDA.

"Ottawa, 17 octobre 1894"

A travers la presse canadienne

Le *Pionnier*, de Sherbrooke, vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Bien que nous ne nous accordions pas toujours avec notre confrère sur les questions politiques, nous pouvons consciencieusement lui souhaiter longue vie et prospérité.

Le *Quotidien* avait dit tenir d'un "curé éminent de ce diocèse" que des "curés se saignent à blanc pour entretenir la *Vérité*". Nous lui avons déclaré que c'était là une fausseté complète et l'avons invité à donner des noms. Dans son numéro du 18 octobre, il revient à la charge, longuement; mais, bien entendu, il ne donne pas de noms. Il nous reproche même de l'avoir ainsi mis au défi... et au pied du mur. Nous avons voulu, paraît-il "le pousser à des indiscretions qu'il ne saurait commettre sans manquer à la délicatesse". La belle affaire! Invoquer l'autorité d'un "curé éminent" contre un confrère, sans y être autorisé, voilà, l'indélicatesse! Puisque le *Quotidien* n'est pas en état de prouver ce qu'il a affirmé, il devrait le retirer, tout simplement. Il ne le fait pas. Il cherche à cacher sa confusion en accumulant des phrases comme celle-ci:

"Mais s'il possède tant d'avantages: plume excellente, bonne circulation, aide généreuse d'amis dévoués, pouvoir de suffire à tout, etc., etc., le confrère devrait en remercier la Providence plutôt que de s'amuser à reprocher à ses confrères les quelques sous qu'ils peuvent gagner honnêtement pour subvenir aux dépenses énormes nécessaires à l'entretien d'un journal quotidien administré dans des circonstances moins avantageuses que celles à la faveur desquelles il dirige le sien."

Nous n'avons jamais reproché à nos confrères les "quelques sous qu'ils peuvent gagner honnêtement"; et le *Quotidien* le sait à merveille.

Dans son numéro du 17 octobre, le *Quotidien* tente encore d'expliquer les fameuses résolutions adoptées par certains journalistes de Québec. Il dit, entre autres choses, ce qui suit:

"Ainsi, dans une démonstration publique, une grande cérémonie civique ou religieuse, une représentation quelconque, un discours important ou toute autre circonstance où le public est intéressé, que le journaliste se présente là où il peut voir et entendre convenablement afin de pouvoir donner à ses lecteurs un compte-rendu fidèle, exact et par conséquent accomplir dignement son rôle et sa mission, si on lui refuse tout privilège, toute facilité d'exécuter ses devoirs, il n'y a donc, selon la *Vérité*, aucune inconvenance, aucun manque de respect envers cet intermédiaire entre le public et les choses publiques.

"Nous prétendons précisément le contraire."

Nous n'avons rien dit de semblable; et encore ici le *Quotidien* le sait à merveille.

Quand notre confrère voudra faire une polémique honnête, citer nos propres paroles, et ne pas nous faire dire des choses auxquelles nous n'avons jamais songé, alors nous discuterons avec lui.

Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal, l'*Indépendance canadienne*, que vient de fonder aux Trois-Rivières M. G. I. Barthe. Comme son nom l'indique, ce nouvel organe soutient la thèse de MM. Mercier et Royal: l'indépendance du Canada, la constitution d'une république canadienne qui comprendrait tout le Dominion actuel. Nos lecteurs savent ce que nous pensons de ce projet: au point de vue de notre nationalité, c'est insensé. Dans une république canadienne où dominerait l'élément anglais, les Canadiens-français seraient bien plus à

plaindre qu'ils ne le sont aujourd'hui. A l'heure qu'il est, nous avons, pour nous protéger, le traité de 1763 et une longue suite de traditions gouvernementales que l'Angleterre ne permettrait pas aux fanatiques d'Ontario de fouler entièrement aux pieds. Du moins, nous pouvons l'espérer. Rompez le lien qui nous unit à l'Angleterre, et nous sommes entièrement à la merci de nos pires ennemis. Nous n'avons donc aucune sympathie pour l'œuvre de M. Barthe; au contraire, c'est une œuvre éminemment antipatriotique que nous devons condamner. Du reste, cette idée de la rupture du lien colonial, tout en conservant le lien interprovincial, répugne souverainement au bon sens des Canadiens-français. M. Barthe s'en apercevra bientôt. S'il voulait préparer les esprits à l'indépendance du Canada français, ce serait une tout autre chose, et nous lui souhaiterions la plus cordiale bienvenue.

La *Minerve* cite un discours que sir A. P. Caron a prononcé naguère, à Toronto, lors du dévoilement d'une statue de sir John Macdonald. Nous en extrayons le passage suivant:

"Nous appartenons à un empire dont les sujets parlent toutes les langues (Ecoutez!). Nous sommes fiers d'appartenir à l'empire britannique (Applaudissements). Nous appartenons à cet empire qui respecte la religion des hindous de l'Orient aussi bien que celle des chrétiens, qui respecte toutes les langues parlées dans son étendue; et tous ses sujets s'unissent le jour de la fête anniversaire de la Reine pour chanter leurs hymnes de loyauté envers cette souveraine qui gouverne avec tant de bonheur ce vaste empire, le plus vaste du monde."

Nous ne savions pas que sir A. P. Caron faisait l'ironie. Car c'est de l'ironie et de l'ironie amère de dire que la religion des chrétiens est respectée autant que la religion des hindous dans toute l'étendue de l'empire britannique. Cela est peut-être plus ou moins vrai des pays soumis directement au gouvernement anglais. Mais c'est certainement et manifestement faux d'une partie très considérable du Canada. Au Manitoba et au Nord-Ouest les catholiques ne jouissent pas d'une pleine liberté religieuse, puisqu'ils sont taxés pour le soutien d'écoles dont ils ne peuvent pas consciencieusement se servir. Et la langue française, n'est-elle pas scandaleusement proscrite dans ces vastes régions conquises à la civilisation par des missionnaires français? N'y est-elle pas frauduleusement proscrite malgré la constitution qui la protège à l'égal de l'anglais?

Au lieu de prononcer des discours qui n'ont pas de sens, que les faits contredisent, sir A. P. Caron ferait bien mieux de travailler à faire respecter la constitution violée depuis quatre ans au détriment de ses compatriotes et de ses coreligionnaires.

S'il faut en croire le correspondant de la *Presse*, de Montréal, M. Laurier aurait refusé de parler en français à Edmonton, pendant sa récente tournée au Nord-Ouest. Voici ce que dit ce correspondant en rendant compte de la réunion à Edmonton.

"M. Laurier fit un excellent discours, mais ne parla pas de la question des Ecoles ni de celles de la langue française dont M. McCarthy a demandé l'abolition dans les territoires."

"Vers la fin du discours, des Canadiens-français se mirent à crier: "en français!" "en français!" Mais, fait étrange, M. Laurier n'accéda pas à cet appel. Ce refus de parler français à la grande assemblée a indigné les Canadiens-français qui étaient venus au nombre de plusieurs centaines du lac des Eufs, du fort Saskatchewan, soit de vingt à vingt-cinq milles pour entendre des discours, mais ne comprenant pas un mot d'anglais s'en retournèrent furieux."

Et dire qu'avec tout cela M. Laurier a de la difficulté à se faire accepter par la population anglaise!

C'est son nom français qui lui fait tort dans Ontario et l'Ouest. Il serait peut-être aussi bien de suivre l'exemple de certains Canadiens-français aux Etats-Unis: traduire son nom en anglais. *Mr Laurel* chatouillerait agréablement les oreilles anglo-saxonnes. Et comme nous sommes tous des Anglo-Saxons, selon M. Laurier, pourquoi ne pas effectuer le changement sans délai?

L'INQUISITION

(Suite)

On le voit, l'Eglise a horreur du sang, et quand la sévérité des lois humaines s'appesantissait sur les hérétiques, elle invoquait toujours en leur faveur l'indulgence des juges. Sans nous arrêter davantage sur ce sujet nous enregistrons une sentence de l'Inquisition (1) du genre le plus sévère, celle qui, sans ordonner (ce qui n'est pas possible) entraîne cependant la mort lorsqu'il s'agit d'un crime que la loi frappe du dernier supplice.

"Nous avons déclaré et déclarons l'accusé N. N. convaincu d'être hérétique-apostat, fauteur et recéleur d'hérétiques, faux et simulé confessant et impénitent relaps, par lesquels crimes il a encouru les peines de l'excommunication majeure et de la confiscation de tous ses biens au profit de la chambre royale et du fisc de Sa Majesté. Déclarons de plus que l'accusé doit être abandonné, ainsi que nous l'abandonnons à la justice et au bras séculier que nous prions et chargeons très affectueusement de la meilleure et de la plus forte manière que nous le pouvons d'en agir à l'égard du coupable avec bonté et commisération (2)."

Quelques remarques sur cet arrêt ne seront pas inutiles. On voit d'abord qu'il ne s'agit point de l'hérétique pur et simple, mais de l'hérétique apostat, c'est-à-dire du sujet espagnol convaincu d'avoir apostasié et d'en avoir donné des preuves extérieures, sans lesquelles il n'y aurait pas de procès. L'expression simulé confessant désigne le relaps, et l'on y voit que le coupable qui confesse son crime, qui dit: *J'ai péché, je m'en repens*, est toujours absous au tribunal de l'Inquisition (ce qui n'a pas d'exemple dans aucun autre tribunal de l'univers).

S'il retourne aux mêmes erreurs après le pardon reçu, il est déclaré faux simulé confessant et impénitent relaps.

La confiscation des biens au profit de la chambre royale et du fisc de Sa Majesté indique que le tribunal de l'Inquisition est purement royal, malgré la fiction ecclésiastique, et ainsi toutes les belles phrases sonores sur l'avidité sacerdotale tombent à terre.

Qui osera traiter de vaine formule cette invitation finale à la miséricorde? Si trop souvent elle est restée sans effet, qu'on n'accuse que la dureté et l'indifférence de ceux à qui elle était adressée.

Il est bon de remarquer une expression favorite de tous les écrivains qui ont parlé contre l'Inquisition, et sur laquelle ils semblent s'être donné le mot. Cette expression consiste à nommer

(1) Voyez la *Inquisicion sin mascara* (Inquisition dévoilée). Cadix, Niel. 1811. In-8o.— Cet ouvrage, qui est contre l'Inquisition, ne saurait être suspecté dans le cas présent, (p. 180 et 191).

(2) Sur cette formule chère à l'Eglise, selon l'expression de Ven Espen, voyez de cet auteur: *Jus Ecclesiast. Univ. Pari.* II tit. X, cap. IV, no 22.

tous les coupables condamnés par ce tribunal, les victimes de l'inquisition. Ils ne sont cependant victimes que comme le sont tous les coupables du monde, qui marchent au supplice en vertu d'un jugement légal. Il faut même ajouter que l'Inquisition ne remet au bras séculier pour les jugements capitaux, qu'à la dernière extrémité. "Le tribunal du Saint-Office n'abandonne au dernier supplice que les gens dont la conscience est perdue, et qui sont coupables et convaincus des plus horribles impiétés." Telles sont les propres expressions d'un anonyme italien, qui écrivait en 1795(1).

Ici se place tout naturellement la discussion du chiffre des victimes de l'Inquisition, "infortunés qui, comme le dit Llorente, n'avaient commis d'autre crime peut-être que d'interpréter mieux l'Écriture et d'avoir une foi plus éclairée que les juges." C'est par des déclamations de ce genre, et en produisant des chiffres énormes, qu'une certaine classe d'écrivains se sont toujours efforcés de rendre l'Inquisition odieuse, et d'intéresser en faveur de ceux qu'elle a condamnés. Mais ce n'est pas là le langage de l'histoire. Il est facile d'en juger par la nomenclature des diverses catégories de crimes dont connaissait le saint-office, nomenclature dont, après M. Hefele, nous avons recueilli les éléments dans l'ouvrage de Llorente lui-même.

1o Sodomie ; 2o polygamie, cas très fréquents en Espagne, par suite du contact des Maures, 3o péchés de chair ordinaires, lorsque le séducteur avait fait accroire à sa complice que leur action n'était point un péché ; 4o mariage d'un prêtre ou d'un moine, lorsque ceux-ci avaient persuadé qu'ils pouvaient contracter mariage ou qu'ils avaient caché leur qualité ; 5o séduction d'une pénitente par son confesseur ; 6o cas où un ecclésiastique après avoir péché avec une femme conseillait à cette dernière de ne point confesser sa faute ; 7o exercice de fonctions ecclésiastiques par des laïques ; 8o administration du sacrement de Pénitence par des diacres ; 9o usurpation frauduleuse du ministère de commissaire de l'inquisition ; 10 blasphème : 11 vol d'église ; 12 usure ; 13 homicide et sédition, lorsque ces attentats avaient rapport aux affaires du saint-office ; 14 délits des employés du saint-office ; 15o contrebande en chevaux et en munitions fournis à l'ennemi en temps de guerre ; enfin, 16o une quantité innombrable de cas de sorcellerie, de magie, de confection de philtres amoureux, et en général de toute exploitation de la superstition populaire.

Telle est la longue liste des délits sur lesquels, outre le crime d'hérésie, les rois d'Espagne ont entendu quelquefois, contre le gré des grands inquisiteurs, la compétence du saint office. Il s'ensuit nécessairement que le nombre de ceux qui furent condamnés pour hérésie doit déjà être de beaucoup diminué. Pour donner encore plus de poids à ce que nous avançons, nous n'aurions qu'à citer le chiffre des individus que le saint office jugea pour crime de sorcellerie. Pour en donner une idée, M. Hefele rapporte, d'après Soldan, que dans une petite ville protestante d'Allemagne, à Nordlingen, sur une

population de six mille âmes, on brûla de 1590 à 1594, c'est-à-dire en quatre ans, trente-cinq sorcières. Or, en appliquant ces proportions à l'Espagne, le chiffre des sorcières brûlées pendant quatre ans seulement serait de cinquante mille au moins, c'est-à-dire vingt mille de plus que le nombre total de ceux qui, suivant Llorente, furent punis de mort pendant les trois cent trente années de l'existence de ce tribunal. Ce résultat nous fait du moins comprendre la large part qu'ont eue certainement les délits de sorcellerie dans les condamnations capitales émanées de l'Inquisition.

(A suivre.)

Bibliographie

Vient de paraître :

Traitement naturel des maladies aiguës et chroniques, d'après le système Kneipp, classées méthodiquement et scientifiquement, par l'abbé Neuens, directeur de l'institut Kneipp en Belgique, 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

Almanach-Kneipp pour 1895, 60 centimes.

L'association internationale des médecins qui s'occupent d'hydrothérapie d'après la méthode Kneipp aura désormais son organe officiel : c'est la *Revue générale de la méthode Kneipp*, paraissant le 10 et le 25 de chaque mois, par livraison de 16 p. in-8. Le prix d'abonnement pour le Canada est de 7 fr.

Renseignements :

Quel est le champ d'étude de la *Revue Thomiste* ? Depuis quand paraît-elle et quel est le prix de l'abonnement ? — R. C'est une revue qui s'occupe de théologie, de philosophie, de sciences, de littérature et d'art. Rédigée par des Dominicains, avec la collaboration de plusieurs savants du monde catholique, la *Revue Thomiste* étudie, aux clartés de la raison et à la lumière de la foi, les problèmes qui préoccupent le plus notre siècle. Elle a pour sous-titre : *Questions du temps présent*.

Entr'autres travaux qu'elle a publiés jusqu'ici, nous vous signalerons les suivants :

Le socialisme contemporain, par le R. P. Maumus. — L'évolution et les principes de S. Thomas, par le R. P. Gardeil. — L'empire du diable, par le R. P. Monsabré. — La justice criminelle et la peine de mort, par le R. P. Hébert. — L'évolution politique et sociale de l'Église d'après M. Spuller, par le R. P. Schwalm. — Les doctrines politiques de S. Thomas, par le R. P. Maumus. — Étude sur Taine, par le R. P. Janvier. — La peinture religieuse aux expositions de 1894, par le R. P. Sertillanges. — Le sentiment religieux dans Lamartine, par le R. P. Maumus. — Le romantisme, par C. des Roches. — Comment on hypnotise ; peut-on être hypnotisé malgré soi ? L'hypnotisme au point de vue de la philosophie de S. Thomas et de la théologie catholique, par le R. P. Connier. — L'enseignement de Pie IX et celui de Léon XIII, par le R. P. Janvier. — Philosophie et Esthétique : Fra Angelico, par le R. P. Sertillanges.

La *Revue* annonce comme devant paraître prochainement :

La morale désintéressée, par le R. P. Charmoy. — La pédagogie de S. Thomas, par le R. P. Gardeil. L'art païen dans les sujets chrétiens, par le R. P. Sertillanges. — Études morales et littéraires,

par le R. P. Feuillette. — Les idées de S. Thomas sur la culture intellectuelle des classes ouvrières, par le R. P. Schwalm.

Cette nomenclature suffira, croyons-nous, pour vous donner une idée de la variété et de l'intérêt des sujets traités. Inutile d'ajouter qu'ils le sont avec compétence. Des bulletins complètent chaque numéro.

La *Revue Thomiste* a reçu dernièrement une lettre d'approbation et d'encouragement de la part de S. S. Léon XIII. En communiquant cette lettre au public les directeurs ajoutent : "Nos lecteurs comprendront qu'ils peuvent compter plus que jamais sur notre dévouement et sur notre zèle ; et qu'assurés comme nous le sommes désormais que le Souverain Pontife approuve le but et le genre de notre publication, *genus tractationis*, nous allons nous appliquer avec une ardeur nouvelle à notre œuvre, tout ensemble scientifique et apostolique : étudier les grandes questions philosophiques et religieuses du temps présent rechercher et établir les harmonies de la Raison et de la Foi, en suivant la doctrine et les principes, l'esprit et la méthode de saint Thomas d'Aquin."

La *Revue Thomiste* paraît tous les deux mois depuis mars 1893 ; et forme chaque année un volume d'environ 800 pages gr. in 8. L'abonnement pour le Canada est de 14 francs. — Nous pourrions vous abonner pour \$2.75 net. Tous les numéros parus peuvent être fournis aux nouveaux abonnés.

J. F. DUMONTIER.

B. P. 364 Québec.

NOTE DE LA RÉDACTION : — Pour éviter les retards, écrire directement à M. Dumontier, à l'adresse indiquée, et non au bureau de la *Verité*.

PETITES NOTES

— *L'Empire*, de Toronto, cite avec complaisance un entrefilet du *Free Press*, de Winnipeg, qui dit que les Mennonites, du Manitoba, ont demandé au gouvernement fédéral de nouvelles terres et que probablement cette demande sera accordée ! S'il s'agissait d'accorder des terres à des Canadiens-français et à des catholiques, ce serait une autre histoire !

— Toujours des bombes. Dix à Barcelone, en Espagne, et une à Rimini, en Italie. Heureusement, elles n'ont pas fait explosion ; mais le règne de la terreur continue.

— Le 19 du courant, avait lieu, dans le comté de Compton, une élection provinciale pour remplacer M. McIntosh, nommé shérif de Sherbrooke. Il y a maintenant dans le comté de Compton une majorité française. Les libéraux avaient choisi pour candidat un Canadien-français, M. Saint-Laurent, les conservateurs, un candidat de langue anglaise, M. McClary. Il faut croire que les liens de parti sont plus forts que les liens du sang, dans Compton, car M. McClary a triomphé par environ 700 voix de majorité. Peut-être un candidat canadien-français indépendant aurait eu plus de chance de succès. L'opposition libérale n'est évidemment pas beaucoup en faveur dans cette partie du pays.

— Ces pauvres pharmaciens n'ont vraiment pas de chance. Jadis ils faisaient la loi, non seulement au public, mais aux médecins eux-mêmes. Le public leur échappe, et voici que les médecins songent enfin à se protéger contre leurs persécuteurs. A une réunion de l'alliance médicale, à Montréal, il a été résolu de prier le

bureau médical de poursuivre les pharmaciens qui répètent une ordonnance de médecin sans autorisation et qui prescrivent "par delà le comptoir". L'alliance veut aussi faire amender l'acte de pharmacie de façon à permettre à tout médecin de tenir pharmacie. Voilà ce qui arrive quand on abuse d'un monopole : la force de la réaction est en raison directe de la gravité de l'abus.

— La semaine dernière est morte, à Québec, Mme Joseph Crémazie, née Luce Deneau, belle-sœur d'Octave Crémazie, le poète canadien. Les Crémazie n'ayant laissé aucune descendance, le nom de cette famille disparaît.

— M. l'abbé Bœglin, directeur du *Nouveau Moniteur de Rome*, a été expulsé de l'Italie par ordre du gouvernement.

— Le 17 de ce mois la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce a célébré, par une très belle démonstration, le 25^e anniversaire de prêtrise de son digne curé, M. l'abbé F. X. Gosselin.

— Les récentes élections générales en Belgique ont donné une grande victoire aux catholiques.

— D'après les dépêches de Montréal M. Mercier serait à la dernière extrémité.

— L'état du czar de Russie s'aggrave de jour en jour.

— Le gouvernement fédéral fait poursuivre criminellement M. Emmanuel Saint-Louis, entrepreneur, de Montréal, qu'il accuse d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes lors de la construction du fameux pont Curran. Voilà un procès qui ne manquera pas d'intérêt.

CA ET LA

Le miracle de Saint Janvier

On lit dans les journaux de Naples du 11 septembre :

A neuf heures précises, Mgr Bagnoli, trésorier, avec les camériers attachés à la chapelle, a commencé les prières pour obtenir le miracle du saint patron de Naples. Les fidèles s'y sont associés.

Après trente-quatre minutes de prières, Mgr Bagnoli a entonné le *Te Deum*. C'était le signe que le miracle venait d'avoir lieu. Le miracle a été complet, le sang s'étant entièrement liquéfié.

Reunion de Patriarches

"Une réunion importante dont la formation a été d'abord tenue secrète, mais au sujet de laquelle quelques feuilles publièrent maintenant des renseignements, a lieu actuellement au Vatican, dit la *Semaine religieuse*, de Montréal.

"Du 15 au 20 octobre, le Pape préside un Congrès composé des trois Patriarches orientaux unis : LL. EE. Gregorio, du rite melchite ; Azarian, du rite arménien, et Benini, du rite syriaque. S. Em. le cardinal Langénieux est présent.

"Tout ce qu'on a annoncé des sujets qui y sont traités était prématuré.

"C'est en raison de cette assemblée, la première de cette nature présidée directement par le Pape, que Sa Sainteté a demandé des prières pour les Églises d'Orient, pendant le mois du Rosaire.

"En effet sur le désir du Saint-Père, communiqué aux communautés religieuses et, par l'intermédiaire des curés respectifs, aux fidèles les plus fervents, des prières spéciales vont être faites, surtout pendant le mois du Rosaire, afin qu'il plaise à Dieu, par l'intercession de Celle qui a triomphé de toutes les hérésies, de ramener à l'unité catholique les Églises dissidentes d'Orient."

Les dépêches ont annoncé que le gouvernement turc avait empêché Mgr Azarian de prendre part à cette réunion.

(1) *Il tribunale del Santo-Officio non abbandona all'ultimo supplicio che gente di perduta coscienza e rei delle piu orribili impittà (Della Punizion degli eretici e del tribunale della santa Inquisizione. Roma 1795, in-4o, p. 133.)*

LE MENDIANT DE LA REINE

(Suite)

Et, se cachant le visage, elle fondit en larmes. La comtesse, très étonnée, mourait d'envie de la questionner. Toute autre aurait cru que la fille du duc d'Orléans ne devait pas savoir garder un secret ; mais madame de Champtocé savait que, sur ce point, Marie-Louise d'Orléans était semblable à sa mère, et elle ne l'interrogea pas davantage.

En approchant de Paris, la princesse donna ordre au cocher de la conduire au Luxembourg. Mademoiselle de Montpensier y habitait, et se plaisait à y réunir bonne compagnie. Elle était au jardin lorsque mademoiselle d'Orléans arriva et l'y rejoignit.

Assise près de la fontaine de Médicis et entourée des dames de sa petite cour, mademoiselle de Montpensier se faisait lire *Clélie*, et ses belles mains étaient censées s'occuper d'une tapisserie qu'elles n'avaient pas commencée et se gardèrent bien de finir. — La princesse était fort parée, selon sa coutume, et encore belle et de bonne mine en dépit des années. Il semblait que le temps n'eût osé qu'effleurer de son aile la tête romanesque et légère de la grande Mademoiselle. Ses beaux cheveux blonds à peine argentés et frisés en mille boucles, sa robe de lampas bleu clair, son teint fort blanc, rehaussé de rouge artificiel, ressortaient sur la sombre verdure des charmilles et se reflétaient dans le bassin de marbre près duquel elle était assise. — Deux cygnes s'y promenaient majestueusement, et le bruit des petits jets d'eaux placés dans tous les vases qui ornaient les balustrades du jardin formait un doux murmure qui se mêlait au chant des oiseaux et à la voix harmonieuse de la lectrice. Elle lisait les interminables amplifications des héros langoureux de mademoiselle de Scudéry, et, malgré les grâces de son débit, l'auditoire s'endormait quelque peu, quand Mademoiselle s'écria : " Qui nous arrive là-bas, mesdames ? Hé ! vraiment, c'est mademoiselle d'Orléans et sa fidèle Champtocé ! Quelle heureuse idée vous avez eue là, ma belle petite-niece ! " Et, jetant sa tapisserie, elle fit deux pas au-devant de sa jeune parente, et l'embrassa au front. Puis elle donna ordre de servir une collation auprès de la fontaine.

" Je n'ai ni faim ni soif, ma tante, dit Marie-Louise, " mais je voudrais causer un instant seule avec vous. "

" Venez, ma belle, " dit Mademoiselle, " nous irons dans mon cabinet. On dit que les murs ont des oreilles, mais je sais que celles des charmilles sont encore plus traîtresses. — Mesdames, au revoir, ! Nous reviendrons goûter tout à l'heure avec vous. "

Les dames se levèrent, firent une profonde révérence, et, dès que les deux princesses eurent disparu, s'espacèrent en conjectures sur ce que mademoiselle d'Orléans pouvait bien avoir à dire à mademoiselle de Montpensier.

Tout heureuse d'avoir une diversion à son désœuvrement, Mademoiselle emmena sa cousine dans les appartements de Marie de Médicis, nouvellement remeublés avec magnificence. Les princesses allèrent s'asseoir dans le cabinet de Mademoiselle. Par la fenêtre ouverte on apercevait le grand parterre rempli d'orangers et de myrtes en fleurs, l'hémicycle gazonné qui le bornait au midi, et, au delà, l'enclos des Chartreux, les bâtiments de leur monastère et cette élégante église que leur avait bâtie l'architecte de la Sainte-Chapelle au temps du roi saint Louis. — Ce cabinet était tendu en damas vert et or ; des meubles de Boule et quelques tableaux de Rubens l'ornaient. A la place d'honneur un tableau richement encadré était recouvert d'un voile.

Mademoiselle s'assit dans un grand fauteuil, et Marie-Louise à ses pieds, sur un coussin. Elle était tremblante, et n'osait parler.

" Qu'y a-t-il donc mignonne ? " lui dit Mademoiselle : " vous paraissez triste. "

" Savez-vous quelque chose de nouveau ? " dit Marie-Louise en fixant sur la princesse ses grands yeux noirs.

" Peut-être bien, " dit Mademoiselle ; " mais si c'est un secret d'Etat il ne faut pas me le demander. "

" Je ne le demande pas, " dit Marie-Louise, mais je supplie ma bonne tante d'avoir pitié de moi. "

" Il n'y a pas lieu, " dit Mademoiselle " le monde entier vous enviera bientôt. Je n'ose en dire plus. Vous serez la plus grande dame qui existe. "

" La première dame du monde, " dit Marie-Louise, " c'est la reine de France. "

" Sans doute, " reprit Mademoiselle ; mais la place est prise, et celle de dauphine le sera bientôt. "

" Et qui sera dauphine ? " dit Marie-Louise en pâlisant.

" *Una Tedesca !* " dit la princesse. " Comprenez-vous l'italien ? "

" Je le sais, " dit Marie-Louise.

" Et l'espagnol ? "

" Non, je n'ai pas voulu l'apprendre. "

" Il faut vous y résoudre, " dit Mademoiselle.

" Jamais ! " s'écria Marie-Louise en se levant toute droite et en frappant du pied ; " jamais ! Je ne veux pas. Je déteste cette langue, je veux rester en France, je veux rester Française comme vous ! je ne veux pas me marier, je veux... "

" Pauvre enfant ! " dit Mademoiselle. " Le roi dit : Nous voulons et vous croyez pouvoir dire : Je veux ! "

" Oui, " s'écria Louise, " je suis du sang royal de France ; et, dans tout le royaume, il n'y a pas un père, pas une mère, qui aient le droit de forcer leur fille à se marier malgré elle, à profaner un sacrement en promettant d'aimer qui elle n'aimera jamais ! Je veux rester libre comme vous. "

" Vous me croyez donc libre et heureuse ? " dit Mademoiselle.

" Et qui l'est au monde, si ce n'est vous ? " dit Marie-Louise.

" Regardez ! " dit la princesse. Elle se leva, écarta le voile qui recouvrait le tableau, et montra à ma-

demoiselle d'Orléans une vue de la forteresse de Pignerol.

" Savez-vous qui est enfermé là ? " dit-elle, " savez-vous qui expie depuis bientôt huit ans le crime d'avoir été un instant mon fiancé ? — Une princesse ne doit ni choisir ni refuser un époux. Les chaînes qui nous lient sont d'or et de diamants ; mais du berceau à la tombe il nous faut les traîner, rivés à notre cœur, qu'elles torturent et qu'elles brisent. Voyez, moi : petite-fille d'Henri IV la plus riche héritière de l'Europe, je fus destinée d'abord à partager le trône de France. Quand ce rêve de ma première jeunesse se fut évanoui je dédaignai les alliances étrangères ; je me dis : Je resterai libre, heureuse sans songer à être aimée autrement que comme un être d'une nature supérieure, et maîtresse absolue de mon cœur et de mes actions — L'heure vint où mon isolement me devint odieux. Je songeai à m'appuyer sur l'affection d'un époux : je crus avoir rencontré un cœur capable de reconnaître mes bienfaits, de me vouer une affection sans partage ; je crus... Mais tout est fini, et je ne suis pas même assurée d'avoir possédé tout à fait ce que je pleure d'avoir perdu... Suivez votre destinée, Marie-Louise d'Orléans. Elle sera meilleure que celle que vous vous feriez vous-même. Ah ! si ma vie était à recommencer, je consentirais bien à être reine d'Espagne ! "

Une demi-heure après, les deux princesses redescendirent au jardin. Marie-Louise était pâle et mademoiselle de Montpensier s'était remis du rouge pour cacher la trace de ses larmes.

Une collation splendide était servie dans de la vaisselle d'or sous le bosquet de charmille. Elle fut très vite expédiée, et mademoiselle d'Orléans prit congé de la princesse et repartit pour Saint-Cloud.

A peine arrivée au château, on vint l'avertir que Madame était de retour de Saint-Germain depuis deux heures et l'avait fait demander plusieurs fois.

Marie-Louise d'Orléans se hâta de se rendre dans l'appartement de sa belle-mère, et la trouva assise à son bureau, écrivant à l'électrice de Hovre une de ces lettres en allemand où elle racontait dans le style le plus cru qu'il soit possible d'imaginer, les histoires scandaleuses, vraies ou fausses, qu'elle se plaisait à recueillir. Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans, était parfaitement laide de la tête aux pieds, brusque, désagréable, et spirituelle avec cela. En entendant annoncer mademoiselle d'Orléans, elle se leva, s'avança vers elle, et, faisant une profonde révérence, lui dit :

" Permettez-moi, madame, d'être la première à saluer Votre Majesté. Vous êtes reine d'Espagne ! "

Marie-Louise étendit les bras comme pour chercher un appui, chancela et tomba raide sur le parquet. Madame appela au secours, criant les hauts cris, et, tandis que l'on emportait la princesse évanouie, du au duc d'Orléans, qui accourait tout effrayé : " Votre fille s'est évanouie de surprise, Monsieur. Ce ne sera rien. Mais quelles femmet-

tes que] vos Françaises ! Pour moi, quand on est venu me dire que je vous épouserais, je me suis mis à table, et j'ai mangé de la choucroute de meilleure appétit que jamais. "

" Ah ! Madame, " dit le duc en riant, " c'est peut-être parce que vous n'étiez pas tout à fait contente. Je ne suis pas roi, moi ! "

" Si vous l'aviez été, Monsieur, " reprit la duchesse, " j'aurais dû deux fois. Allez voir votre fille, mais, si vous m'en croyez, n'écoutez pas les médecins, et ne la laissez ni saigner ni droguer par ces faquins-là. Qu'elle fasse dans la soirée une ou deux lieues à pieds, et il n'y paraîtra plus demain. C'est le seul remède que j'ai jamais employé, et c'est le bon. "

Le lendemain, mademoiselle d'Orléans avait une fièvre ardente. Le roi et la reine envoyèrent prendre de ses nouvelles ; mademoiselle de Montpensier vint la voir, et lui apporter force pierreries, qu'elle voulut absolument lui remettre elle-même. Elle étala ses présents sur le lit de la jeune princesse. Celle-ci les regardait avec effroi, et disait dans le délire de la fièvre : " Les voilà ! les voilà ! les chaînes de diamants qui vont me briser le cœur et m'entraîner loin de la France ! Je veux voir la reine. Vite, vite, allez me chercher la reine ! "

Marie-Thérèse vint le lendemain. Mademoiselle d'Orléans était mieux : elle n'avait plus la fièvre, et pleurait. Sitôt qu'elle vit entrer la reine, elle la pria de lui accorder un moment d'entretien. Marie-Thérèse congédia ses dames, et, restée seule avec sa nièce, la caressa doucement et essaya de la consoler.

" Vous allez régner sur mon cher pays, " lui dit-elle, " être souveraine d'Etats si nombreux et si grands qu'ils ne voient point coucher le soleil. Et, ce qui vaut mieux que tous les trésors de l'ancien et du nouveau monde, vous l'aurez aussi, chère enfant. Mon frère, le roi don Carlos, n'a que dix-huit ans, il est bon et pieux comme un ange, et vous serez uniquement aimée de lui. Si ma fille eût vécu, j'aurais souhaité pour elle le sort qui vous est offert. "

" Votre fille dit ! " dit Marie-Louise en pleurant, " votre fille ! oh ! madame, que ne suis-je à sa place dans les caveaux de St-Denis ! "

" Vous parlez follement, ma chère enfant ! " dit la reine, " Il faut vouloir ce que Dieu veut et ce que le roi ordonne. "

" Un mot, un seul, madame ! " dit Marie-Louise en joignant les mains ; " mais daignez me répondre comme Votre Majesté répondrait à Dieu même. Que dit le dauphin ? Sait-il que l'on veut me donner au roi d'Espagne ? "

" Le dauphin le sait depuis quinze jours, " dit la reine ; " il se réjouit de votre bonheur. Son mariage suivra de près le vôtre, mais c'est encore un secret. Il viendra vous féliciter dès que vous serez guérie. "

(A suivre)